

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Mobilisation pour une plus grande participation sociale des personnes handicapées

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Nouvelle édition de Passerelle
- Découvrez les nouveautés de la 25^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées

ACTUALITÉS

- C'est parti pour la mise en œuvre du projet de simplification!
- La Politique nationale pour les personnes proches aidantes est lancée!
- Coup d'œil sur le budget fédéral 2021

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mobilisation pour une plus grande participation sociale des personnes handicapées



Je suis fier de vous annoncer que le projet d'optimisation des services aux citoyens, mené par l'Office, vient de franchir une étape importante.

Comme vous aurez l'occasion de le lire dans l'article sur le sujet, la planification de la mise en œuvre des solutions a été officiellement approuvée par le Conseil du trésor. Ce n'est pas rien : ce projet mené avec douze ministères et organismes gouvernementaux engagés, je le crois fermement, a le potentiel de simplifier significativement la vie des personnes handicapées et de leurs proches, et ainsi d'accroître leur participation sociale.

Dans un autre ordre d'idées, l'Office a récemment salué le lancement de la toute première Politique nationale pour les personnes proches aidantes. Cette politique se veut inclusive et tient compte des diverses réalités vécues par ces personnes qui œuvrent notamment auprès des personnes handicapées. Il s'agit d'un pas important en lien avec leur reconnaissance.

Également, depuis peu, l'Office a mis en ligne la nouvelle section Web de la Semaine québécoise des personnes handicapées 2021. Allez y faire un tour et découvrez nos nouveaux visuels. J'espère qu'ils vous plairont et sauront sensibiliser votre milieu! Le thème de cette année, encore une fois, porte sur l'importance des gestes que nous pouvons faire afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées. Que ces gestes soient individuels ou collectifs, ils comptent tous.

Je vous invite également à lire les autres articles de ce numéro d'Express-0, tous aussi pertinents les uns que les autres :

- publication d'un nouveau Passerelle, qui porte sur le crédit d'impôt intitulé « Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques »;
- coup d'œil sur le dernier budget fédéral.

Bonne lecture!

NOUVELLES DE L'OFFICE

Nouvelle vidéo sur notre plan stratégique 2020-2024!

Comme nous vous en faisons part dans notre édition de janvier, notre plan stratégique 2020-2024 a été rendu public en décembre dernier.

Pour vous permettre de prendre connaissance de notre plan stratégique en deux minutes, nous venons de mettre en ligne une nouvelle vidéo.

Daniel Jean, directeur général de l'Office, Martin Trépanier, membre du conseil d'administration, ainsi que les membres de l'équipe de gestion, y résument les grandes lignes de notre plan stratégique 2020-2024.



Découvrez concrètement comment il sera mis en œuvre et les personnes qui œuvrent à sa réalisation.

Cette vidéo peut être visionnée sur la page Web du Plan stratégique 2020-2024.

Nouvelle édition de Passerelle

L'Office a publié récemment un nouveau numéro de son cyberbulletin Passerelle. Ce dernier porte sur le crédit d'impôt nommé « Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques », lequel permet de réduire l'impôt à payer pour ces personnes.

Ce numéro présente les données disponibles au sujet du principal crédit d'impôt offert aux personnes handicapées au Québec. Il est non remboursable et s'applique seulement si la personne paie de l'impôt. Il s'adresse aux personnes ayant une déficience des fonctions mentales ou physiques qui a duré ou qui devrait durer au moins douze mois consécutifs.

Selon les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de (2017), parmi les personnes de 15 ans et plus vivant en ménage privé et ayant une incapacité au Québec, environ 426 190 ont une incapacité grave ou très grave. Ces personnes sont les plus susceptibles d'être admissibles au crédit d'impôt et de réduire ainsi leur impôt à payer.

Or, en 2017, seulement 120 023 personnes ont fait la demande du montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Par ailleurs, parmi les personnes qui en ont fait la demande, près des deux tiers (75 688 personnes) n'avaient pas payé d'impôt en 2017 et ne pouvaient donc pas se prévaloir de ce crédit qui permet de réduire l'impôt à payer.

À la lumière de ces constats, l'Office est d'avis qu'une promotion plus soutenue de ce crédit d'impôt est nécessaire pour qu'ultimement, les personnes les plus susceptibles d'y être admissibles soient plus nombreuses à en faire la demande.

Pour en savoir davantage, consultez cette nouvelle édition de Passerelle.

Découvrez les nouveautés de la 25^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées

Nous venons de lancer la campagne promotionnelle de la 25^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées sur les différents médias numériques et sociaux.

Nous sommes fiers de vous annoncer que Rosalie Taillefer-Simard portera le message de la Semaine. Du 1^{er} au 7 juin, madame Taillefer-Simard invitera l'ensemble de la population à souligner avec elle cette nouvelle édition sous le thème « Une société plus inclusive, un geste à la fois ».



Cette 25^e édition de la Semaine mettra en lumière l'importance des gestes qui peuvent être faits afin de réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans la réalisation de leurs activités de tous les jours.

Les gestes que nous avons posés au cours des années, qu'ils soient individuels ou collectifs, ont fait la différence et comptent plus que nous ne pouvons l'imaginer.

Mais encore aujourd'hui, et surtout en ce temps de pandémie, il faut continuer d'agir pour rendre notre société toujours plus inclusive.

Une édition inspirante pour agir



La nouvelle section Web de la Semaine se réinvente. Vous trouverez, entre autres, dans la page d'accueil, plusieurs informations utiles pour mieux comprendre l'importance d'agir pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées.

À l'occasion de cette 25^e édition, nous avons opté pour une approche plus ludique et colorée dans les visuels de la Semaine. Ces illustrations présentent, de façon éclatée, différents types d'incapacité. Elles suggèrent des gestes pouvant être posés pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées.

Préparez-vous à souligner la Semaine avec nous. Nous avons mis à votre disposition du matériel promotionnel que vous pouvez télécharger dès maintenant. Vous trouverez également des modèles de publication, des idées pour souligner la Semaine ainsi qu'un jeu-questionnaire.

Restez à l'affût pour en savoir plus sur la programmation de la Semaine en suivant la page Facebook de l'Office et celle de Rosalie Taillefer-Simard.

Souvenirs recherchés

Vous avez participé aux toutes premières éditions de la Semaine québécoise des personnes handicapées et vous avez des souvenirs à partager? Vous avez vécu des moments mémorables en organisant des activités pour souligner la Semaine au cours des dernières années? Vous possédez des images, des archives de vos activités réalisées au cours des dernières éditions de la Semaine?

Nous aimerions partager vos histoires dans le cadre de la 25^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Écrivez-nous à sqph@ophq.gouv.qc.ca!

ACTUALITÉS

C'est parti pour la mise en œuvre du projet de simplification!

Comme nous vous en faisons part dans des éditions antérieures d'Express-0, l'Office est responsable d'un projet d'optimisation des services aux citoyennes et citoyens. Ce projet vise à simplifier les démarches d'accès aux nombreux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.



Il est réalisé en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor et de nombreux ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Ce projet vient de franchir une étape importante : la planification de la mise en œuvre des solutions a été officiellement approuvée par le Conseil du trésor. L'Office et les douze ministères et organismes gouvernementaux pourront donc aller de l'avant et commencer la mise en œuvre des solutions proposées. À cette fin, un montant de 2 millions de dollars a été prévu au dernier budget du gouvernement du Québec pour la prochaine année financière.

Retour sur ce projet d'envergure et les étapes à venir.

Diagnostic et planification des solutions pour simplifier les démarches

Rappelons que dans un premier temps, ce projet a permis à l'Office de documenter la lourdeur des démarches administratives que doivent effectuer les personnes handicapées et leur famille. Le diagnostic qui en a résulté a permis d'identifier trois solutions porteuses pour simplifier les démarches que doivent réaliser les personnes handicapées et leur famille. Ces solutions concernent :

- L'amélioration de l'accès à l'information;
- La réduction du nombre de démarches;
- Le renforcement de la coordination individualisée pour l'accès aux services de plusieurs réseaux.

Pour plus de détails sur ces solutions, nous vous invitons à consulter notre article Express-0 : Simplification des démarches d'accès aux programmes et aux mesures : débuts prometteurs pour favoriser l'accès à l'information!

La mise en œuvre des solutions retenues : des impacts concrets pour les personnes handicapées

La mise en œuvre des solutions retenues permettra aux personnes handicapées d'avoir accès plus facilement aux programmes, mesures et services leur étant destinés.

Voici quelques exemples concrets de réalisations prévues au cours des prochaines années pour les personnes handicapées et leur famille.

- Réduction du nombre et de la complexité des démarches à faire pour accéder aux programmes et mesures. Cela se fera, entre autres, par la mise en place d'une solution numérique centralisée;
- Réduction du nombre de formulaires à remplir pour accéder aux programmes et mesures. Tout d'abord, de 32 à 8 formulaires pour 25 programmes, et, éventuellement, un seul formulaire à remplir pour 50 programmes;
- Réduction des frais assumés par les personnes handicapées et leur famille pour obtenir les évaluations médicales exigées pour les programmes et mesures;
- Réponse aux questions des personnes handicapées et leur famille qui s'informent sur les programmes et mesures par téléphone ou en se présentant à un comptoir de services, sans démarches supplémentaires de leur part;
- Accès à l'information sur les programmes et services existants à un seul endroit, facilement accessible sur le Web.

Concernant ce dernier point, l'information sur les programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées sera très bientôt regroupée sur le site Web Québec.ca, le site officiel du gouvernement du Québec. Restez à l'affût! Nous vous tiendrons informés dans nos prochaines éditions d'Express-0.

La Politique nationale pour les personnes proches aidantes est lancée!



Le 22 avril dernier, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, ainsi que l'adjointe parlementaire à la Santé et aux Services sociaux, Marilyne Picard, lançaient la Politique nationale pour les personnes proches aidantes.

Cette politique nationale découle de l'adoption de la Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes. La Politique vise notamment à améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être des personnes proches aidantes (PPA) sans égard à l'âge, au milieu de vie ou à la nature de l'incapacité de la personne aidée, et en considérant tous les aspects de leur vie.

Les PPA de personnes handicapées vivent des situations variées et singulières qui demandent des interventions conséquentes. C'est pourquoi l'Office accueille favorablement cette politique. Cette dernière se veut inclusive en reconnaissant l'ensemble des réalités vécues par ces personnes.

Parmi les grands principes directeurs de la Politique, notons, entre autres :

- la reconnaissance de chaque PPA comme une personne à part entière qui doit être traitée avec dignité et sollicitude, dans un souci de bienveillance;
- la préservation de la santé et du bien-être des PPA, notamment sur le plan de la précarisation financière et du maintien de l'équilibre de vie;
- la reconnaissance de l'expérience et du savoir des PPA et des personnes aidées;
- le respect de la volonté et des capacités des PPA quant à la nature et à l'ampleur de l'engagement;
- la consolidation des partenariats entre les ministères, les organismes gouvernementaux et les organismes communautaires, tant au niveau national que régional et local, en impliquant les PPA pour favoriser des réponses adaptées à leurs besoins.

Cette politique, qui sera suivie à l'automne 2021 par un plan d'action gouvernemental, préservera la santé et le bien-être des PPA afin qu'elles puissent maintenir la meilleure qualité de vie possible. Les personnes handicapées, leur famille et leurs proches en bénéficieront donc également, puisque l'engagement et l'apport des PPA auprès de ces derniers sont déterminants.

Rappelons qu'en septembre 2020, dans le cadre de consultations publiques, l'Office avait produit un mémoire portant sur le projet de loi n°56, Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives, où il se montrait également favorable à celui-ci.

Pour en savoir plus, consultez :

- la Politique nationale pour les personnes proches aidantes;
- le communiqué de presse sur le lancement de la Politique nationale pour les personnes proches aidantes.

Coup d'œil sur le budget fédéral 2021

La ministre des Finances, Chrystia Freeland, a déposé le budget fédéral 2021 intitulé Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience. Le gouvernement fédéral y dévoile son plan pour terminer la lutte contre la COVID-19 et assurer une relance économique.

Voici un bref aperçu des éléments d'intérêt pour les personnes handicapées du Québec, leur famille et leurs proches.

Crédits d'impôt et allocations

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées sera élargi par deux modifications. En premier lieu, des changements seront apportés à la définition des fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante. En second lieu, un plus grand nombre d'activités seront reconnues pour la détermination du temps consacré aux soins thérapeutiques essentiels et la fréquence minimale requise pour être admissible au crédit sera réduite.

Selon les estimations, pour l'ensemble du Canada, ces modifications feront en sorte que 45 000 personnes de plus seront admissibles à ce crédit d'impôt chaque année. Ces personnes seront ainsi admissibles aux programmes de prestations connexes liés à l'admissibilité à ce crédit d'impôt qui sont administrés par le gouvernement fédéral. Cela représente un investissement de 376 millions de dollars sur 5 ans, dont 19 millions de dollars en 2021-2022.

De plus, la Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV), qui est versée mensuellement à toute personne ayant atteint l'âge de 65 ans, sera bonifiée pour les personnes de 75 ans et plus.

- Un paiement unique de 500 \$ sera versé en août 2021 aux personnes qui bénéficient de la PSV et qui auront 75 ans ou plus à compter de juin 2022.
- Les personnes de 75 ans et plus obtiendront une augmentation de la prestation de 10 % à compter de juillet 2022. Cette bonification sera ensuite indexée à l'inflation comme l'est actuellement le montant de la PSV.

La mise en œuvre de cette mesure demeure toutefois conditionnelle à des modifications à la Loi sur la sécurité de la vieillesse, qui devront être adoptées par le Parlement. En outre, l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ATC) sera bonifiée. L'ATC est un crédit d'impôt remboursable non imposable qui s'ajoute aux revenus des personnes à faible revenu dans le but d'améliorer les incitatifs au travail. Un supplément est également offert aux personnes admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Favoriser la formation de la main-d'œuvre

Un investissement de 960 millions de dollars sur 3 ans est prévu, dont 235 millions de dollars en 2021-2022, pour offrir une formation adaptée aux besoins des entreprises et de leurs employés et



employés. Ce financement aidera, entre autres, les entreprises à recruter et à conserver une main-d'œuvre diversifiée et inclusive. À cet effet, il est prévu que 40 % des travailleuses et travailleurs soutenus proviendront de groupes sous-représentés dont, notamment, les femmes, les personnes handicapées et les populations autochtones.

De plus, un financement de 470 millions de dollars sur 3 ans sera accordé pour établir un nouveau service aux apprentis, principalement dans les métiers de la construction et de la fabrication. Dans le cadre de cette nouvelle mesure, les employeuses et employeurs pourront recevoir jusqu'à 10 000 \$ pour défrayer les coûts liés aux salaires et à la formation pour l'embauche de personnes sous-représentées, y compris les personnes handicapées. Trente-six millions de dollars seront investis en 2021-2022.

Fonds pour l'accessibilité

Le Fonds pour l'accessibilité offre un financement pour des projets de rénovation, de construction et de modernisation qui rendent les communautés et les milieux de travail plus accessibles aux personnes handicapées. Les frais relatifs aux technologies accessibles sur les lieux de travail peuvent être également couverts.

À compter de 2021-2022, un investissement supplémentaire de 100 millions de dollars sur 2 ans est prévu. Cette somme permettra de tripler le financement accordé actuellement. Aussi, à compter de 2021-2022, un montant de 29,2 millions de dollars sur 2 ans sera investi dans le Fonds dans le but de soutenir les garderies pour améliorer leur accessibilité physique (la construction de rampes et de portes accessibles, de toilettes et de structures de jeux, etc.).

Initiatives en santé mentale

Un financement de 100 millions de dollars sur 3 ans, dont 30 millions de dollars en 2021-2022, sera alloué à l'Agence de la santé publique du Canada afin de soutenir les interventions en santé mentale pour les populations les plus gravement touchées par la COVID-19.

De plus, un montant de 62 millions de dollars sera accordé en 2021-2022 à Santé Canada pour Espace mieux-être. Lancé en avril 2020, le portail Espace mieux-être Canada permet d'obtenir gratuitement du soutien, des traitements et de l'information fiable en ligne. Les sommes investies permettront d'offrir des services en matière de santé mentale et de mieux-être à l'ensemble de la population canadienne.

Soutien aux organismes communautaires qui offrent du soutien à domicile

Un financement de 90 millions de dollars sur 3 ans est prévu pour soutenir des organismes communautaires qui offrent du soutien à domicile aux personnes âgées à faible revenu et vulnérables, dont 15 millions de dollars en 2021-2022. Il s'agit, notamment, des initiatives de jumelage d'aînés avec des bénévoles. Ceux-ci les aideront à préparer les repas, faire l'entretien ménager et les courses, effectuer les travaux ménagers, et pourront également les accompagner lors des déplacements.

Nouvelles initiatives pancanadiennes

Dans les prochaines années, des consultations auront lieu auprès des provinces et des territoires en vue de développer une nouvelle prestation d'invalidité pour les personnes handicapées, une stratégie pour le trouble du spectre de l'autisme et des cadres normatifs nationaux. Les cadres normatifs nationaux seront proposés, entre autres, pour élaborer des normes nationales pour la qualité des soins de longue durée et les services en santé mentale.

Pour consulter le budget complet, visitez la page Web du budget fédéral 2021.

